
Documents sauvegardés

Lundi 7 avril 2025 à 19 h 48

1 document

Par Université Lumière Lyon II

Sommaire

Documents sauvegardés • 1 document

L'Humanité (site web)	3 avril 2025 Santé : pour une titularisation juste et transparente des PADHUE Par le groupe Socialiste et apparentés à l'assemblée nationale. Alors que le Président de la République et plusieurs responsables politiques plaident pour la régularisation des praticiens diplômés hors Union européenne ...	3
-----------------------	---	----------

Documents sauvegardés

l'Humanité

© 2025 L'Humanité. Tous droits réservés.

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.



Certificat émis le 7 avril 2025 à Université-Lumière-Lyon-2 à des fins de visualisation personnelle et temporaire.

news-20250403-HUW-009

Nom de la source

L'Humanité (site web)

Jeudi 3 avril 2025

Type de source

Presse • Presse Web

L'Humanité (site web) • 805 mots

Périodicité

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

Santé : pour une titularisation juste et transparente des PADHUE

Par le groupe Socialiste et appartenés à l'assemblée nationale.

Alors que le Président de la République et plusieurs responsables politiques plaident pour la régularisation des praticiens diplômés hors Union européenne (PADHUE), la réalité est tout autre : ces professionnels essentiels à notre système de santé sont maintenus dans une précarité inacceptable et une incertitude permanente. Leur titularisation, censée garantir leur pleine reconnaissance, est aujourd'hui entravée par des suppressions de postes arbitraires et des critères d'évaluation incohérents.

Un personnel médical indispensable, mais précarisé

Les PADHUE assurent des soins vitaux, prennent en charge les urgences et pallient le manque criant de médecins dans de nombreux hôpitaux. Pourtant, ils sont piégés dans une précarité multiple. Financièrement, ils sont rémunérés un peu au-dessus du SMIC. Administrativement, ils doivent renouveler leur titre de séjour tous les douze, six, voire trois mois. Comment accepter qu'un médecin, indispensable au fonctionnement de nos hôpitaux, puisse être mis à la porte du jour au lendemain, non pas pour incompétence, mais pour une ques-

tion de papiers ?

Pendant la crise du COVID-19, leur engagement avait été reconnu par un statut spécifique. Mais depuis, la loi Valletoux les a plongés dans un vide juridique, les contraignant à repasser un concours sans prise en compte de leur expérience. Dans certains, ces praticiens représentent entre 40 et 50 % des effectifs médicaux et assurent des gardes allant jusqu'à 70 heures par semaine pour pallier le manque criant de personnels. Pourtant, ils sont à terme menacés d'exclusion pure et simple du système hospitalier.

Une titularisation entravée par l'opacité et l'injustice

Le décret de mai 2024 prévoyait 4 000 postes pour les PADHUE. Pourtant, seuls 3 228 auraient été attribués sur 19 000 candidats, soit une suppression de 20 % des postes sans justification. En médecine générale, sur 3 000 candidats, seuls un peu plus de 500 ont été admis, alors que 263 postes ont été supprimés.

Des coupes similaires ont été constatées en psychiatrie (184 suppressions), en urologie, ou encore en alors même que les besoins sont immenses. Pire, la liste complémentaire, censée n'être activée qu'en cas de postes vacants, est utilisée de manière détournée, favorisant des

candidats moins bien classés n'ayant jamais exercé en France, au détriment de praticiens expérimentés.

C'est 100 praticiens exerçant en France depuis 3 à 5 ans qui doivent attendre, pour des raisons obscures, alors qu'ils pratiquent de spécialités pour lesquelles des postes étaient initialement bien ouverts.

Avec ces fixations de seuils arbitraires, très disparates entre les disciplines, des cas aberrants se multiplient : des chirurgiens ont été recalés malgré une moyenne de 13, voire 14 aux EVC, tandis que des praticiens dans d'autres disciplines ont été admis avec des notes inférieures à 10 voire 8.

Une mobilisation qui ne peut être ignorée

Face à cette injustice, près de 300 PADHUE ont entamé une grève de la faim depuis le 5 mars 2024, tout en continuant d'assurer la permanence des soins. Ce mouvement inédit révèle l'urgence d'une réforme en profondeur. Nous ne pouvons accepter qu'un médecin en poste depuis six ans soit interdit d'exercer alors même que ses connaissances médicales sont démontrées par ses résultats et reconnues par sa hiérarchie, dans un contexte où les déserts médi-

Documents sauvegardés

caux s'étendent. Nous refusons que des praticiens ayant prouvé leur compétence soient exclus après quatre tentatives au concours, tandis que des postes restent vacants faute d'une politique cohérente.

Nous demandons des mesures immédiates pour garantir :

L'égalité de traitement des candidats : la liste principale doit être prioritaire et la liste complémentaire ne doit être activée que pour combler des postes réellement vacants. Une reconnaissance de l'expérience professionnelle : tout praticien exerçant en France depuis au moins trois ans et ayant obtenu une moyenne supérieure à 10 doit pouvoir intégrer un parcours de consolidation des compétences. Un gel du concours EVC 2024 et une réévaluation des candidatures recalées, pour restaurer la transparence et la justice dans le processus de sélection. Le respect des postes annoncés : les 4 000 postes prévus doivent être intégralement pourvus, sans suppressions arbitraires. Pour la justice et l'avenir de notre système de santé

Alors que la France manque cruellement de soignants, refuser la titularisation de praticiens expérimentés et pleinement intégrés à notre hôpital public est une aberration. Le groupe Socialiste et apparentés se tient aux côtés des PADHUE et exige une réforme immédiate pour leur garantir un avenir digne et une reconnaissance à la hauteur de leur engagement

Le respect des postes annoncés : les 4 000 postes prévus doivent être intégralement pourvus, sans suppressions arbitraires.

L'égalité de traitement des candidats : la liste principale doit être prioritaire et la liste complémentaire ne doit être activée

que pour combler des postes réellement vacants.

Une reconnaissance de l'expérience professionnelle : tout praticien exerçant en France depuis au moins trois ans et ayant obtenu une moyenne supérieure à 10 doit pouvoir intégrer un parcours de consolidation des compétences.

Cet article est paru dans L'Humanité (site web)

<https://www.humanite.fr/en-debat/medecins-etrangers/sante-pour-une-titularisation-juste-et-transparente-des-padhue>